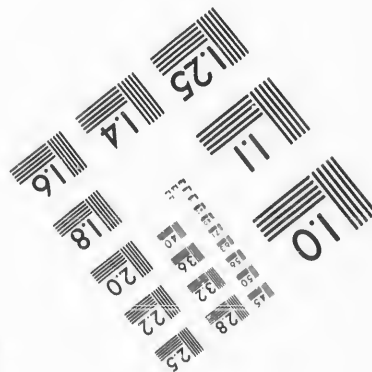
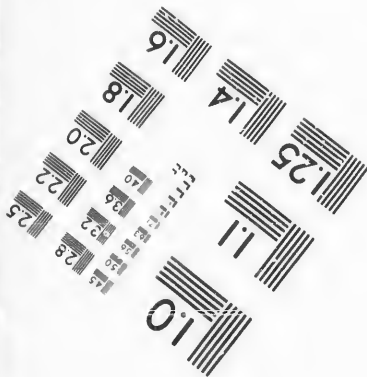
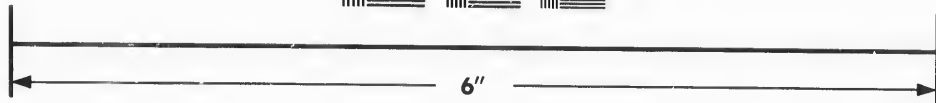
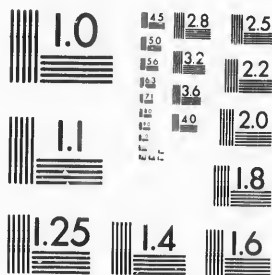


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (M1-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28 2.5
32 22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

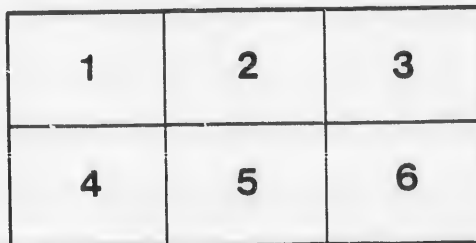
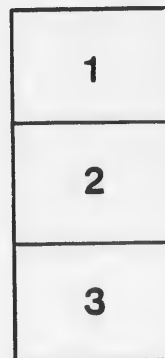
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

(Copie.)

Paris, 12 Novembre 1849.

SOCIÉTÉ DE
St.-VINCENT-DE-PAUL,
Conseil Général.

A. MONSIEUR CHABOT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE QUÉBEC.

Monsieur le Président et cher Confère,

LE bon et excellent M. Painchaud nous est arrivé, il y a quelques jours, et nous a remis la correspondance dont il était porteur, ainsi que la somme que le conseil de Québec veut bien transmettre au Conseil général. Nous nous empressons de vous remercier de l'un et de l'autre envois, et de vous en accuser réception.

Nous avons lu, monsieur et cher confrère, avec un soin consciencieux toute la correspondance qui nous a été apportée par M. Painchaud, et qui nous a parfaitement mis à même de connaître l'état des Conférences si intéressantes de Québec. Nous y avons puisé des éléments précieux pour la solution des diverses questions que vous voulez bien nous soumettre. Mais avant de vous donner sur ces points, l'avis et les décisions du conseil général, permettez-nous de vous dire, combien nous avons été heureux de cette lecture si longue et si approfondie. Le soin éclairé avec lequel le conseil de Québec suit les affaires des conférences, tant par sa fréquente correspondance que par les comités chargés de la visite des conférences, l'assiduité aux assemblées générales, la visite des familles pauvres opérée par deux membres réunis, le Rosaire vivant établi au sein de toutes vos réunions, le patronage des jeunes garçons entrepris et celui des jeunes filles confié à une œuvre de dames essentiellement distincte, la protection enfin des principaux habitants de Québec et surtout de tous les membres du clergé, toutes ces choses et bien d'autres que nous n'avons pas le temps d'énumérer ici, nous sont une preuve de la bénédiction de Dieu.

Nous vous demandons toutefois, en nous autorisant de la sainte familiarité qu'autorisent nos relations de charité, d'appeler votre attention sur quelques points qui nous ont frappés, et qui paraissent mériter quelques modifications.

En premier lieu, nous avons vu mentionnée avec éloge une œuvre excellente, sans doute, mais bien dangereuse pour une société d'hommes du monde, celle de la conversion d'une ou deux misérables femmes plongées dans le vice. Sans doute, les confrères auxquels revient ce mérite étaient des hommes éprouvés, avancés en âge, et ainsi à l'abri de toute critique et de tout soupçon; mais, en règle générale, il nous semble que des œuvres aussi délicates doivent être confiées à des dames pieuses, qui agissent sous la conduite de prêtres éclairés; et si parfois la nécessité pousse un membre de la société à entreprendre une tâche aussi belle, nous croyons indispensable de ne pas révéler ce fait publiquement. D'autres membres moins prudents pourraient tenter la même œuvre et trouver leur ruine, là où ils n'auraient cherché que la gloire de Dieu; c'est là un écueil contre lequel des ecclésiastiques prudents nous ont prévenus dès l'origine, et nous pensons qu'il suffit de vous le signaler pour vous faire sentir toute l'imminence du danger.

En second lieu, nous avons lu dans une lettre de la conférence St. Gabriel, en date du 19 Mai 1849, une phrase qui tendrait à nous faire croire que les règles tracées par l'art. 9 des statuts, pour les nominations de Présidents et de Vice-Présidents ne seraient pas complètement observées. L'art. 9 veut, en effet, que dans toutes les villes ou plusieurs conférences existent, les présidents et les vice-présidents des conférences particulières, soient nommés par le président du conseil; le règlement général ajoute de *l'avis de ce conseil*. Cet état de choses a pour but de forcer le président, le conseil particulier, à connaître plus à fond le personnel des conférences, et à entretenir par conséquent avec elles plus de relations; il entretient en outre une communauté d'esprit plus grande entre les membres de ce même conseil, qui nommés par la même autorité, celle du président, doit envisager naturellement la direction au même point de vue que lui dans les choses essentielles, et faire marcher la société d'un pas plus uniforme. La bonne harmonie, du reste, n'en est pas troublée, parce que le président du

conseil s'efforce de ne faire que des choix réunissant l'assentiment général, et on évite aux conférences les questions toujours délicates d'élections. Or si nous avons bien compris le sens du fragment que nous vous indiquons, les conférences feraient un choix qui serait présenté à la confirmation du conseil ; cette organisation nous paraît contraire au règlement et vicieuse, parce qu'elle peut entraîner des conflits entre le conseil et une conférence dont le choix ne serait pas ratifié, et que pour les éviter elle tendrait à faire souvent admettre des présidents qui sans être en complet désaccord avec le président et le conseil, pourraient cependant différer notablement avec lui sur la manière de comprendre la société. Le conseil de Québec nous paraît avoir fait des observations en ce sens, et nous l'engageons à y persévérer, à y tenir pour l'avenir, avec prudence sans doute et sans rien précipiter, mais avec fermeté.

Troisièmement, le nombre des membres du conseil nous semble trop considérable. Le but a-t-il été sans doute de rattacher plus de personnes à la direction de la société ; mais ce but est-il sérieusement atteint ? L'exactitude ne se ressent-elle pas de la multiplicité des membres ? Les affaires peuvent-elles être traitées avec la même maturité qu'entre un petit nombre, avec la même réserve, avec la même prudence ? Les décisions ne doivent-elles pas varier avec les jours, suivant la composition à tel jour donné du conseil de Québec ? Ce sont des doutes fort sérieux que nous vous soumettons, en vous faisant observer en outre qu'il nous semble peu conforme à nos traditions, d'admettre dans ce conseil avec voix délibérative des membres *honoraires laïcs*, des présidents, vice-présidents *honoraires laïcs* de conférences. Du moment qu'ils ne prennent pas part à leurs travaux, il leur est difficile de connaître à fond leurs besoins et par suite de voter avec parfaite connaissance de cause dans le conseil. Si nous avons un vœu à émettre, c'est que le nombre des membres diminue, qu'il se réduise aux présidents et vice-présidents actifs des conférences et œuvres spéciales, en outre du bureau et des membres du clergé. La bonne expédition des affaires l'exige à notre sens, et la réorganisation qui va résulter nécessairement des deux mesures que vous nous proposez, à savoir la création d'un conseil Irlandais et d'un conseil Provincial, nous semble une occasion propre au retour de la règle, en ne blesant, nous ne dirons pas les droits, (car il n'en n'est pas parmi nous), mais les habitudes de personne.

Nous arrivons maintenant, monsieur et cher confrère, aux divers points que votre lettre soulève.

1^o Conférences Irlandaises, de St. Patrice, St. Louis, St. Etienne, St. Michel, Ste. Brigitte, St. Gabriel, Ste. Anne, St. Vincent-de-Paul. Le conseil général prenant en considération les raisons toutes spéciales que vous nous exposez, a prononcé dans sa séance du 9 novembre courant leur aggrégation. Nous vous transmettons ci-joint la lettre de St. Patrice, et nous vous prions d'en faire remettre en notre nom un exemplaire copié et spécial à chacune des autres conférences. Si nous ne le leur adressons pas nous même, c'est pour ne pas faire un envoi trop volumineux.

2^o Conseil Irlandais pour les conférences Irlandaises. D'après les détails que vous nous donnez, ceux que M. Painchaud nous a ajoutés de vive voix, le conseil gén. institue ce conseil pour servir de lien entre les conférences Irlandaises. Il devra être donné avis au conseil gén. de sa formation : ce conseil devra adopter en tous points les règlements du conseil français de Québec. Il sera sous la juridiction du conseil provincial dont il va être parlé.

3^o Le conseil provincial du Canada est institué par le conseil avec mission de surveiller, de diriger l'action de la société dans ce pays, d'être l'intermédiaire des relations des conférences avec le conseil général. Son siège, d'après l'avis que vous avez bien voulu nous donner, sera à Québec. Le conseil général désire être informé de son organisation, dès qu'elle aura lieu, et comme le règlement général est muet sur cette institution toute récente dans la société, nous croyons devoir ajouter quelques indications sur ce point.

1^o Organisation du conseil.—Pour le constituer, il faut d'abord nommer le président. Ce choix, pour la première fois doit être fait par le suffrage des conférences réunies de Québec et Montréal. On sent que c'est la clef de voûte de tout l'édifice. Il faut s'y préparer par la prière fervente, afin que Dieu daigne l'avoir pour agréable et le faire tourner au bien de la société. Les conférences auront devant elles une pensée grave et sérieuse ; elles devront s'efforcer de mettre de côté toute pensée humaine, toute pensée politique, toute pensée de nationalité. Ces divisions qui séparent la multitude ne doivent pas être connues des membres de St. Vincent-de-Paul. Le choix peut tomber sur un membre quelconque, mais il est à désirer que ce membre ait l'expérience de la société, qu'il la connaisse à fond pour l'avoir pratiquée, qu'il ait, en un mot, le zèle et l'esprit de l'œuvre. A cet effet, nous engageons les Conférences à réciter le *Veni-Creator*, comme cela a lieu pour l'élection du président général.

Le président une fois nommé devra s'adjoindre un bureau composé d'un ou deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. Il devra aussitôt cette nomination faite, proposer à ce bureau l'adjonction des

conseillers, qu'il pourra prendre soit parmi les présidents ou vice-présidents des conférences, soit parmi des personnes zélées et dévouées. Toute latitude lui est laissée, comme cela a lieu pour le président général au chapitre du conseil général, mais il fera bien, ce nous semble, de choisir quelques présidents des conférences tant française qu'irlandaise, afin que la société entière de Québec soit représentée, puis quelques personnes en dehors des conférences de Québec, pourvu qu'elles soient zélées, et disposées à se dévouer à l'œuvre. L'admission de ces personnes nous paraît désirable, à cause des conférences en dehors de Québec et qui pourraient ne pas voir de bon œil un conseil provincial, exclusivement composé de membres des conférences d'une seule ville.

Un point à observer, c'est de ne pas rendre le conseil provincial trop nombreux. Le conseil général se compose d'une vingtaine de membres ; il a été quelquefois de douze, puis de quinze, et jamais on ne s'est mal trouvé de ce nombre si restreint, tout au contraire. Ce précédent peut vous servir de règle et d'exemple.

Un autre objet qui devra fixer votre attention, c'est l'adjonction des ecclésiastiques dans les différents conseils. Aujourd'hui ils figurent en grand nombre au conseil de Québec. Il est très important pour le bon ordre, pour le lien de vos conférences avec l'autorité ecclésiastique, que tous ceux qui sont dans le conseil de Québec se répartissent entre les deux conseils locaux, français et irlandais, et entre le conseil provincial. Il serait même à souhaiter que Mgr. l'Archevêque de Québec acceptât le titre de président d'honneur du conseil provincial. Ce titre plus respectueux encore que celui de président honoraire, marquerait bien la relation entre nos conférences et les vénérables ecclésiastiques, qui sont à un degré quelconque de la hiérarchie nos chefs et nos pasteurs.

2^o Relations du conseil provincial avec les deux conseils locaux de Québec.—Ces relations doivent se calquer beaucoup sur celles qui existent à Paris entre le conseil général et le conseil particulier des conférences de Paris. Ainsi, à Paris, le président gén. est président-né du conseil de Paris ; en son absence, un membre du conseil général le supplée dans cette présidence. Par suite, le président général nomme avec l'avis du conseil de Paris, les présidents et vice-présidents des conférences et œuvres générales. En outre, le conseil général convoque, dirige les assemblées générales des conférences de Paris. Tout ceci doit être, selon nous, transporté à Québec et bien précisé dès le commencement, afin que plus tard il n'y ait aucun conflit, ni malentendu.

Du reste, quant aux affaires tout à fait locales, le conseil provincial doit en laisser la direction aux conseils locaux ; il ne doit s'en occuper qu'autant que ces affaires, bien qu'étant spéciales aux conférences de Québec, intéresseraient la société tout entière au Canada. Telle est la ligne de démarcation théorique, qui dans la pratique est très facile à trouver avec l'esprit chrétien d'abnégation et d'humilité.

3^o. Relations du conseil provincial avec les conférences de Montréal et autres. Ces relations consistent à se tenir au courant de ce qui s'y passe, à leur donner les avis dont elles pourraient avoir besoin ; mais ces conférences ont plus de liberté d'action que celles de Québec vis-à-vis du conseil provincial, en ce sens que c'est à elles, par l'intermédiaire de leur conseil particulier, à nommer leurs présidents, à convoquer leurs assemblées générales, etc. La raison de cette différence se comprend facilement.

Du reste pour que tous ces points soient plus facilement compris par vous, en étant mieux formulés, nous vous transcrivons un projet de règlement que nous avons rédigé d'après les dispositions des règlements Anglais et Hollandais.

Nous pensons avoir épuisé tout ce qui a trait à l'organisation du conseil provincial. Nous passons maintenant à la question des aubergistes. Nous l'avons examinée avec toute la maturité possible, nous avons entendu les observations de M. Painchaud, parcouru avec attention les objections en réponse, et le conseil général a pensé à l'unanimité que nous ne pourrions pas exclure de notre société une classe d'hommes qui exerce un profession tolérée par l'Eglise. Sans doute, il est à regretter que plus de sévérité dans les admissions n'ait pas été apportée dans les conférences de Québec, que l'on se soit plus occupé de multiplier leurs membres *sur le champ*, que d'attendre ce progrès du temps et de la divine providence. On eût évité quelques dissidences, on se fût mieux pénétré du même esprit ; mais enfin, il faut reconnaître en même temps que cette expansion rapide a procuré beaucoup de bien, et qu'en étant plus strict à l'avenir, en examinant plus scrupuleusement les titres des candidats, on peut en éviter les inconvénients. Pour résumer donc l'opinion du conseil général, il n'y a pas d'exclusion générale à prononcer contre telle ou telle classe de la société, et spécialement contre les aubergistes. Il y a seulement à être très regardant pour l'admission, et en ce qui concerne les aubergistes, à examiner s'ils remplissent exactement leurs devoirs religieux, s'ils tiennent leurs établissements avec décence, s'ils n'y tolèrent pas de scandale, s'ils ne les ouvrent pas pendant les offices religieux. Comme leur profession, les expose à des périls, ils ne doivent pas se blesser, si on s'en préoccupe plus scrupuleusement que pour d'autres personnes moins exposées.

Votre prochaine lettre, qui, nous espérons, nous parviendra dans un délai rapproché, nous fera connaître, sans doute, l'effet produit dans nos chères conférences de Québec par la présente lettre, nous apprendra l'organisation des deux conseils Provincial et Irlandais, l'ouverture de vos relations avec Montréal, comme conseil provincial. Espérons aussi qu'elle nous apprendra que la douloureuse épidémie qui vous a atteint après nous avoir frappés, a complètement disparu, que les séances hebdomadaires ont repris avec la même régularité que par le passé, avec plus de régularité encore, s'il est possible, et que vous entreprendrez pour le soulagement des orphelins du choléra des œuvres à la hauteur des besoins et la confiance dont l'opinion publique veut bien vous entourer. Nous l'apprendrons avec un vif intérêt, et nous vous prions de ne pas nous épargner les détails.

Agréé, monsieur et cher confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

A. BAUDON,

Président-général.

N. CARDON DE SANDRANS,

Vice-secrétaire-général.

Nous tenons à vous accuser réception avec plus de détail de l'argent que nous a remis M. Painchaud. 1° 100 fr. d'offrande pour le conseil général de la part du conseil particulier de Québec; 2° 120 fr. pour le bulletin. Comme dans l'année qui vient d'expirer (1er juillet 1848 au 1er juillet 1849) vous n'aviez que 12 abonnements, ceux de cette année sont entièrement soldés, et il ne reste plus que ceux à dater du 1er juillet qui sont au nombre de 20 actuellement.

Nous vous remercions des détails statistiques que vous avez bien voulu nous envoyer sur 1848. Voici 1850 qui approche. Il nous serait bien agréable si vous pouviez aussitôt le 1er janvier, réclamer aux conférences ces documents, tant à Québec qu'à Montréal. Nous sommes bien impatients, n'est-ce pas? bien pressants, mais la besogne nous presse et à peine un travail fini il faut se remettre à en commencer un autre. Comme vous avez de très bons modèles statistiques, nous croyons inutile de vous en adresser d'ici.

A. B

N. C.

